

## COMPTE RENDU DE REUNION AVEC L'ADMINISTRATION

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>INTITULE REUNION : Comité Technique de l'AESN</b>  |   | <b>DATE : 13 janvier 2020</b>   |
| <b>ADMINISTRATION :</b><br>Patricia BLANC, Catherine ISSAKIDIS,<br>Isabelle LABRUNE<br>Experts : Sandrine ROCARD, Frédéric<br>CHAUVEL, Daniel BEDDELEM,<br>Christophe POUPARD & Aline CATTAN,<br>Pascale MERCIER, Francis SCHNEIDER,<br>Nathalie EVAIN-BOUSQUET | <b>REPRESENTANTS SNE FSU :</b><br><b>François BADIE</b><br><b>Guillaume GIRARD</b><br><b>Magali ROBIN</b> | <b>REPRESENTANTS CFDT :</b><br>Hubert FERRAND<br>Emmanuel JESTIN<br>Fatima BRITES |

### Déclaration liminaire de vos représentants Sne FSU

En cette période de vœux, constatant les efforts permanents d'adaptabilité et de souplesse dont font preuves les agents, dans un contexte de plus en plus tendu, vos représentants ont souhaité que le management fasse preuve de la même adaptabilité et de la même souplesse (cf. texte de la déclaration liminaire).

### Procédure d'autorisation de travail à temps partiel (pour avis)

Constatant un certain nombre de dérives sur les demandes de temps partiel annualisé (demandes relevant plutôt d'un temps partiel hebdomadaire avec non prise en compte du caractère aléatoire des jours fériés dans la définition des plannings), l'administration a souhaité engager une réflexion, en lien avec le Codir, sur l'ajustement des modalités de mise en œuvre du temps partiel à l'agence, heureusement, sans en remettre en cause le principe.

Un groupe de travail réunissant des représentants du personnel et de la DRH s'est réuni le 9 décembre dernier. Cette réunion a permis de confirmer le bien fondé du décompte des jours de temps partiel en vigueur à l'agence pour les différentes quotités de temps partiels. Mais la discussion n'a pas permis de dégager un consensus sur la caractérisation du temps partiel annualisé (alternance de périodes travaillées et non travaillées) ni sur les modalités de prise en compte du caractère aléatoire des jours fériés dans la définition des plannings annuels.

Pour vos représentants, il allait de soi que tant que de nouvelles modalités n'étaient pas établies, l'instruction des demandes en cours devait être réalisée dans le cadre de la procédure actuelle. Or, l'administration en a décidé autrement. Cela nous a conduits, lors de ce CT, à exprimer notre réel mécontentement concernant la gestion de ce dossier :

- « prise en otage », pendant la période des congés de fin d'année, d'agents ayant pourtant déposé leur demande en bonne et due forme, dans les temps et avec l'accord de principe de leur hiérarchie,
- modification unilatérale de la procédure et des modalités de définition des plannings (prise en compte des jours fériés) sans que l'avis du comité technique n'ait été recueilli au préalable.

Considérant qu'il n'était pas possible de se prononcer sur les documents présentés, vos représentants ont renvoyé au groupe de travail le soin de retravailler les documents proposés par l'administration. Un CT spécial sera convoqué le 3 février prochain pour émettre un avis sur la procédure modifiée.

---

## **Bilan des réorganisations (pour information)**

---

Ces présentations répondent à une demande formulée par les représentants personnels lors de l'examen successif des multiples projets de réorganisations mis en œuvre à l'agence depuis 2017. Etaient concernées pour ce CT la Connaissance, la DBN, la DTSF, la DVM, la DSAm et la DVO.

A l'occasion de ces présentations, vos représentants ont souhaité insister sur les points suivants :

- difficultés découlant de l'hétérogénéité des organisations des directions territoriales (relations/interfaces avec les directions du siège, travail dans le cadre des réseaux métiers, coopération interDT, ...). Ce point de vigilance avait d'ailleurs déjà été soulevé par vos représentants lors de l'examen des projets ;
- absence de bilan synthétique faisant apparaître les évolutions avant/après en matière de postes et d'ETP (au regard, notamment, des cibles AMM) et les pertes ou gains d'efficacité ;
- absence d'évaluation de la satisfaction de nos interlocuteurs (baromètre de satisfaction clients) face à aux nouvelles organisations mises en place;
- importance capitale des formations relatives aux prises de poste en cas de changement de métiers ou de domaine (ces offres de formation, lorsqu'elles sont proposées, arrivent souvent de manière trop tardive) ;
- nécessité d'intégrer de manière systématique dans les processus de réorganisation une véritable démarche de simplification des processus, partout où c'est possible ;
- conséquences négatives d'un recours à des CDD de trop courte durée (<6 mois) pour des emplois permanents non pourvus et souhait d'une mise en œuvre rapide de la nouvelle possibilité de recrutement de contractuels en CDI<sup>1</sup> et au quasi-statut des agences de l'eau.

Enfin, vos représentants ont demandés qu'une attention particulière soit apportée à la situation de la DVO (postes vacants, ambiance de travail dégradée...).

---

## **Fiche de poste de Secrétaire général adjoint « finances et redevances » (pour information)**

---

Etonnés par la publication d'une fiche de poste de secrétaire général adjoint, qui plus est, en catégorie Ibis, vos représentants avaient demandé que des éléments d'explication soient portés à la connaissance du CT.

Pour l'administration, une telle évolution du poste de délégué aux finances et aux redevances (DFiR) vers un poste de direction (secrétariat général adjoint) se justifie d'abord par l'évolution constatée, en matière de responsabilités, du poste de DFiR depuis sa création et par le besoin d'un appui à la directrice générale adjointe chargée du secrétariat général.

Vos représentants peinent à comprendre ces explications à peine 1 an après la réorganisation du Secrétariat Général, qui n'aurait donc pas anticipé une telle évolution ? Ils ont également regretté que la nouvelle catégorie du poste le ferme, compte-tenu des conditions plus restrictives d'accès aux catégories Ibis qu'aux catégories I du quasi-statut, aux candidatures d'agents contractuels.

---

## **Arrêté fixant la liste des opérations de restructuration (prime de restructuration, aide à la mobilité, départ volontaire)**

---

Visant à faciliter la mobilité des agents concernés par une restructuration, de tels arrêtés ouvrant droit à prime de restructuration et à allocation d'aide à la mobilité du conjoint<sup>2</sup> ont été pris par le passé pour Seine Normandie (transfert des interventions industries de Honfleur vers les DT d'une part, fermetures du site de Honfleur par transfert du SLM à Caen d'autre part). Mais toujours après l'avis du CT sur la restructuration concernée et avant

---

<sup>1</sup> [Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#)

<sup>2</sup> Les éléments d'information relatifs à ces dispositifs d'accompagnement sont accessibles ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34442>

les mobilités effectives des agents. En effet, « la prime de restructuration de service [...] est versée en une seule fois, au moment de la prise de fonction de l'agent ».

Considérant donc qu'un tel arrêté doit clairement faire référence à des projets de réorganisations précis ayant déjà reçu l'avis favorable du CT et non à des réorganisations déjà mises en œuvre ou à une liste de Directions sans projet de réorganisation défini, vos représentants Sne-FSU ont demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour.



Delphine JACONO  
Rouen



François BADIE  
Châlons-en-Champagne



Guillaume GIRARD  
Nanterre



Sébastien BERNIOT  
Rouen



Anne-Louise GUILMAIN  
Châlons-en-Champagne



Dorothee CAULLIEZ  
Nanterre



Marie-Anne PETIT  
Nanterre



Barbara TETELAIN  
Rouen



Nicolas CHIRACHE  
Nanterre

“ Vos représentants Sne-FSU vous remercient de votre confiance et de votre soutien et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020 ”



Magali ROBIN  
Châlons-en-Champagne



François LAMY  
Nanterre



Claire GOURMOND  
Rouen



Sylvie BROSSIN  
Nanterre



Sabine LABOUREL  
Châlons-en-Champagne



Franck COHEN-SOLAL  
Nanterre



Xavier JAMIN  
Compiègne



Anaïs LORTET  
Nanterre



Vincent DUVAL  
Sens

Vos représentants Sne-FSU vous rappellent que leurs comptes-rendus d'instances sont disponibles sous <R:\Agence\Syndicats\SNE\Compte-Rendu Instances>

**Vos représentants Sne-FSU : F. BADIE – G. GIRARD - C. GOURMOND - D. JACONO - F LAMY – M. ROBIN**